SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

UNIR AGIR

Journal de l'UD CGT de l'Ardèche
N° 205 - JUIN 2025

LUTTES :

· Edito · Du nouveau pour le programme EVARS · Pourquoi il faut la retraite à 60 ans
· La Sécurité Sociale à 80 ans: Histoire et devenir · Les luttes s'intensifient en Ardèche

VIE SYNDICALE :

· Les congrès de la CGT 07 · Ma facture a pris cher !
· La note juridique d'Unir-Agir · Conférence régionale à Mably · 130 ans de la CGT
· Retraités USR: manif du 20 mars · AG ULSR Annonay · Souscription USR 07
· USR-CGT 07 : 14ème Congrès · Mobilisation chez STS Composite

CULTURE :

· Lectures · Histoire et origines du 1er mai · Bulletin d'adhésion IHS-CGT

SOMMAIRE

Luttes / 1 – 7

- Edito
- Du nouveau pour le programme EVARS
- Pourquoi il faut la retraite à 60 ans
- La Sécurité Sociale à 80 ans : Histoire et devenir
- Les luttes s'intensifient en Ardèche

Vie Syndicale / 8 – 13

- Les congrès de la CGT 07
- Ma facture a pris cher !
- La note juridique d'Unir-Agir
- Conférence régionale à Mably
- 130 ans de la CGT
- Retraités USR : manif du 20 mars
- AG ULSR Annonay
- Souscription USR 07
- USR-CGT 07 : 14ème Congrès
- Mobilisation chez STS Composite

Culture / 13 – 14

- Lectures
- Histoire et origines du 1er mai
- Bulletin d'adhésion IHS-CGT

Edito

La sécurité sociale en grand danger : 80 ans après sa création, « j'ai mal à ma sécu »

En réponse à l'adage « j'ai mal à ma France », il est possible d'établir le même constat sur notre chère sécurité sociale : oui j'ai mal à ma sécu !

Dès sa création, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, son géniteur, notre camarade **Ambroise Croizat**, mettait déjà en garde sur l'avenir de ce formidable système de protection sociale, et annonçait que le patronat ferait tout pour se l'accaparer : eh bien ça y est, on y est !

Nous fêtons cette année les **80 ans de la Sécu**, mais nous pourrions déplorer également les 30 ans d'attaques incessantes à l'encontre de notre protection sociale, que ce soit en termes de santé, de retraite, de chômage. Ces gouvernements successifs n'ont eu de cesse de faire les yeux doux aux grands capitalistes de ce pays, dont ils avaient besoin pour financer leurs campagnes, et à ce titre n'hésitèrent pas, au nom de la sacro-sainte logique économique budgétaire, à s'attaquer sous de multiples facettes à notre **Sécurité sociale**.

Son budget, qui est pour 2025 de 265 milliards d'euros, représente une manne financière extraordinaire pour les vautours de la finance, et la macronie n'a eu de cesse de céder à leurs demandes depuis 8 ans, leur octroyant au passage la modique somme de quelques 67 milliards annuels d'exonérations de cotisations sociales, ce qui représente 25 % du budget total de la Sécu. Et ils nous annoncent un déficit 2025 de 22 milliards ! Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Nous sommes véritablement là au cœur du problème dysfonctionnel de la Sécurité sociale. Par les cadeaux octroyés à leurs petits copains et copines du Medef, ils pillent notre système de santé pour ensuite mieux instaurer leurs politiques d'austérité : en diminuant le montant des remboursements, en augmentant le nombre de trimestres à cotiser, en nous volant deux ans de vie supplémentaires, en précipitant un peu plus les privé·es d'emploi dans la précarité via la diminution de l'assurance chômage.

Par les attaques incessantes des gouvernements, adoubées par les plus grandes fortunes de ce pays, notre système de Sécurité sociale est en grand danger face à son pillage organisé, et il est de notre devoir, nous citoyen·nes, travailleur·es, de réagir face à cette destruction annoncée, **car il nous appartient de veiller tou·tes ensemble à ce que notre Sécurité sociale reste une Sécu dont nous soyons fier·es.**

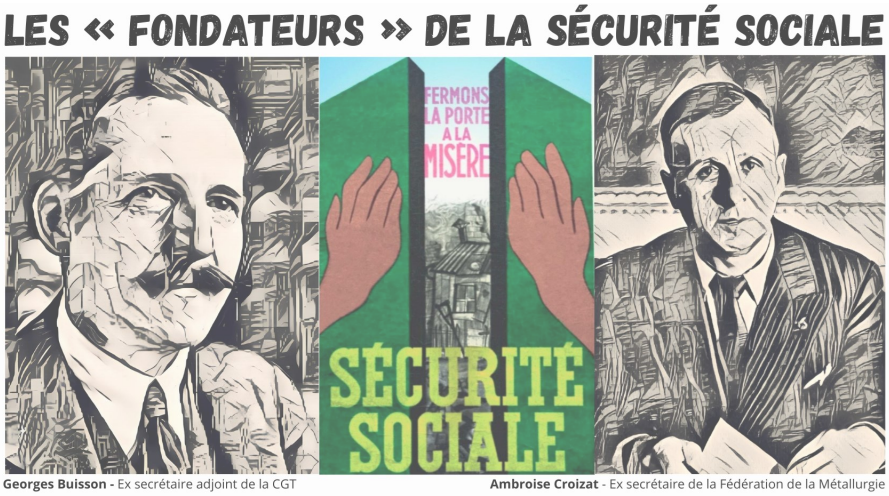

Journal Trimestriel de l'Union Départementale des syndicats CGT de l'Ardèche

UD CGT 07 25 Avenue de la Gare 07000 PRIVAS **Tél. :** 04 75 66 76 66 **mail :** ud07@cgtardeche.org

udcgt07.wordpress.com **facebook**.com/LA.CGT.07.COMMUNIQUE **twitter**.com/cgt_07

Directeur de publication : Sébastien NICOLAS UD CGT 07 **Imprimerie** Cévenole Coux **CPPAP** 0625 S 06538 **ISSN** 0248-6733

Du nouveau pour le programme EVARS (Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle) au Lycée Boissy d'Anglas à Annonay

En 2001 est inscrit dans le code de l'éducation qu'une information et une éducation à la sexualité doivent être dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. (art. L. 312-16 du Code de l'éducation). Créée par la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001. **C'est une avancée car l'éducation à la sexualité est un levier essentiel pour favoriser la connaissance et l'estime de soi, les relations saines entre les personnes et protéger les jeunes des violences sexistes, sexuelles, intrafamiliales, pour combattre les discriminations et éduquer à l'égalité.**

Cette loi est enfin consolidée en février 2025 avec l'établissement d'un programme **EVARS (Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle)** qui prévoit un déploiement progressif de l'école maternelle jusqu'aux classes du lycée, à travers une approche globale, positive et bienveillante : elle prend la forme d'une éducation à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle et primaire auquel s'ajoute la sexualité au collège et au lycée.

Au Lycée Boissy d'Anglas à Annonay, ces dernières années les lycéen·nes n'avaient qu'une seule séance pour les trois années qui portait sur le thème des grossesses précoces, de la contraception et des IST (Infections Sexuellement Transmissible).

Suite à la mobilisation de certain·es collègues une formation a eu lieu au sein de l'établissement en 2024, et plusieurs personnel·les du lycée (professeur·es, AED, AP, AESH) ont pu être formé·es, en plus de celleux déjà formé·es telles les infirmières du lycée. Cette année, il est prévu pour les secondes, une séance qui permet notamment de faire de la prévention sur les violences sexistes et sexuelles en ligne et sur le consentement ; en première une séance sur la sexualité qui se donne pour priorité de faire de **la prévention contre les IST et les VSS**, tout en levant des préjugés et des peurs ; en terminale une séance sur **le genre et les LGBTI+phobies**. Ces séances sont souvent co-animées avec des partenaires tels que le centre de santé sexuelle, le planning familial. En plus de ces séances d'**EVARS**, des interventions sont réalisées par l'Espace info jeunes en seconde sur le thème Sexualité 2.0 et par la maison de protection des familles en première sur la notion de consentement.

Ce qui place le lycée Boissy d'Anglas parmi les lycées les plus avancé sur la mise en place du programme **EVARS** en Ardèche. Mais cela n'est possible que grâce à l'implication et au bénévolat de certain·es collègues. En effet, il a fallu de nombreuses réunions, pour certain·es collègues sur leur temps de travail mais pour d'autres sur leur temps libre. A cela s'ajoute du temps de préparation de réunion et du temps de concertation avec les nombreux partenaires que nous avons la chance d'avoir.

Et pourtant malgré ce progrès, nous ne sommes toujours pas à trois séances par an et par niveau. Pour cela nous aurions besoin de former plus de collègues et il faut que les collègues qui font des séances en dehors de leurs heures de cours-soient payé·es, il est possible d'avoir des financements, mais cela est à la discrétion du proviseur du Lycée.

EVARS : Education à la Vie Affective et Relationnelle, et à la Sexualité

Il n'y a pas à dire, ces nouveaux programmes auront fait couler beaucoup d'encre, et beaucoup d'affirmations extravagantes ont été diffusées en masse sur les réseaux, et même les médias. "Les profs vont apprendre à nos enfants la sexualité", "dès le primaire ils vont leur montrer des films pornos", et encore "ils vont apprendre aux enfants qu'il faut changer de sexe", "dès le CP on leur demande s'ils préfèrent être fille ou garçon".

Je tiens à rassurer les parents, vos chers bambins n'ont pas besoin des enseignant·es pour aller sur Youporn avec leur joli téléphone !

Ce programme, qui existait déjà depuis plusieurs années a été mis à jour difficilement en ce début d'année. Il prévoit chez les plus petit·es, outre la découverte de son corps, l'apprentissage de la vie en collectivité, avec la relation plus ou moins facile avec les autres, et surtout, le consentement, pouvoir et savoir dire NON.

Le programme s'adapte aux âges des enfants, et surtout répond aux multiples questions des enfants, questions qui sont rarement posées à la maison. Le volet "sexualité" n'est abordé qu'à partir du collège où parler des maladies sexuellement transmissibles et des contraceptions est primordial.

Le lundi 10 mars, un collectif de parents appelait à ne pas mettre son enfant à l'école pour protester contre ce programme. **Ce collectif "Parents Vigilants" fait partie de l'extrême droite.**

La menace était sérieuse, les directives étaient de faire remonter tout incident. En Ardèche, nous en connaissons plusieurs, mais le DASEN a préféré minimiser l'évènement.

C'est dommageable, cette nouvelle attaque de l'extrême droite vient frapper de plein fouet l'Education Nationale, et fragiliser un peu plus les relations entre les personnels de l'Ecole, les parents et les élèves. Il est de notre devoir d'endiguer ces idées nauséabondes, dans l'Education Nationale comme ailleurs, et de faire front face à toute cette désinformation qui inonde tous les réseaux de communication.

Résistons !

Pourquoi il faut la retraite à 60 ans !

Réfléchir aux aménagements de fin de carrière ne s'oppose pas à cette revendication, soutenue par une majorité de français qui aspire à partir à la retraite en bonne santé. Les solutions financières existent, dès lors qu'est posé le principe d'une autre répartition des richesses. Cela commence par l'abrogation de la réforme 2023.

Le recul de l'âge d'ouverture du droit à la retraite de 60 à 64 ans est vécu comme un acte d'une grande violence. Ce report, comme l'allongement de la durée de cotisation qui l'a précédée, aurait été accompli dans l'intérêt des jeunes générations pour leur épargner « le fardeau » du financement des retraites. Pourtant, celles nées à la fin des années 1980 sont les premières à subir le plein effet de trente-six ans de réformes ; elles devront, pour celles qui le pourront, consacrer au travail ce qui aurait été leurs meilleures années de retraite ; les autres s'enfonceront dans une précarité de fin de carrière qui consumera une épargne péniblement constituée : enfin les plus précaires seront condamnées à une vie indigente.

Dans ce contexte, rétablir la retraite à 60 ans répond en premier lieu à une exigence démocratique : elle est souhaitée par la grande majorité de la population française, dès lors qu'il s'agit d'un droit et non pas d'une obligation. Sondages et enquêtes multiples attestent ainsi d'un attachement persistant à la retraite à 60 ans. En 2021, 60% des non-retraité·es la souhaitaient, mais ils étaient aussi 95% en 2021. Comment expliquer cette baisse ?

La DRESS (direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques) y voit un effet « vraisemblable » de la loi de 2010 relevant l'âge minimum de la retraite de 60 à 62 ans. Ainsi, se trouve accréditée « la thèse selon laquelle le relèvement de l'âge minimum de départ à la retraite est désormais pris en compte dans les idéaux d'une plus grande part de l'opinion ».

Revenir sur trente-six ans de réformes régressives

On peut également considérer que trente-six ans de matraquage idéologique ont semé le doute quant au bien-fondé de la retraite à 60 ans : la complexité du sujet, souvent exagérée à dessein, et un prétendu principe de réalité ont érodé la confiance dans la possibilité de financer des retraites viables dès cet âge. Voilà qui n'échappe pas aux gouvernements qui puisent dans le renoncement des uns et le fatalisme des autres des arguments pour relever continûment l'âge d'ouverture du droit à la retraite.

C'est oublier que les travaux menés par le conseil d'orientation des retraites (COR) en 2023, établissent que les dépenses de retraites sont appelées à rester, d'ici 2070, en deçà de ce qu'elles étaient en 2014 (14.1% du PIB), quels que soient les scénarios économiques, en dépit de l'augmentation du nombre de retraité·es comme des gains d'espérance de vie. Cette maitrise des dépenses et du déficit a été, souligne le COR, essentiellement supportée par les salariés actif·ves et retraité·es, puisque due à la baisse du niveau des pensions par rapport aux salaires de fin de carrière et à l'allongement de la durée d'activité, les cotisations n'ayant été que très marginalement relevées au fil des réformes.

Pourtant, pour augmenter en faveur du rétablissement de la retraite à 60 ans, il suffit de considérer le comportement des entreprises. Celles-ci gèrent leur masse salariale à partir de leur pyramide des âges. Le salaire progressant avec l'âge, elles privilégient le licenciement des salarié·es les plus âgé·es ou orchestrent leur découragement. Si un accomplissement professionnel et une émancipation par le travail peuvent être au rendez-vous des débuts de carrière, passé 50 ans, la donne change. Ce que vivent les travailleuses et travailleurs, c'est la perte de sens du travail, les plans sociaux en série, les mutations professionnelles arbitraires, le travail bien fait et les missions de services publics sacrifiées à des considérations financières court-termistes, l'absence d'évolution professionnelle, la surcharge mentale, la peur du chômage et, phénomène de plus en plus fréquent dans tous les secteurs, « le Burn out ».

Si bien qu'en 2021, 72% des nouveaux retraités ont liquidé leur pension sitôt l'âge légal minimal de départ atteint, l'obtention d'un niveau suffisant de pension n'ayant été un motif de départ que pour 48% d'entre eux, un sur deux indiquent tout simplement ne plus vouloir travailler.

Travailler plus longtemps : au prix du chômage des séniors ?

En outre, faire travailler plus longtemps les séniors ne relève d'aucune logique économique : il n'y a pas de pénurie de main d'œuvre en France. Et les difficultés de recrutement rencontrées dans certains secteurs ne tiennent qu'aux politiques salariales pratiquées. Depuis 1982, le taux de chômage n'est jamais redescendu en dessous de 7%. Celui des moins de 24 ans s'établissait en 2023 à 17.2%. Ces jeunes générations, y compris celles diplômées de l'enseignement supérieur, seraient, à réglementation inchangée, triplement pénalisées : en début de carrière par une moindre acquisition de droits à la retraite, à la liquidation par un âge de départ s'établissant au-delà de 67 ans en raison du faible nombre de trimestres validés avant 27 ans, âge moyen de premier emploi stable, et pendant leur retraite par un niveau de pension très inférieur à leur salaire de fin de carrière.

Enfin, la réforme de 2010, en reportant à 62 ans l'âge d'ouverture du droit à la retraite, a accru le chômage des séniors de 7% pour les hommes et 6% pour les femmes. Qu'en sera-t-il avec le report à 64 ans du droit à la retraite, à fortiori dans une période où le déploiement de l'intelligence artificielle porte le risque de détruire plus d'emplois qu'elle n'en créera ? Conjugué avec la volonté du gouvernement et du MEDEF de détruire drastiquement les droits à indemnisation du chômage, le report à 64 ans du droit à la retraite augure des fins de carrières calamiteuses.

La question n'est donc pas tant pourquoi rétablir la retraite à 60 ans que pourquoi s'y refuser obstinément ? Les évolutions démographiques ont certes créé un besoin de financement. Mais la France pouvait l'honorer dès 1987, lorsque Philippe SEGUIN, alors Ministre du travail, des solidarités et de la santé, fit adopter le principe d'indexation des

droits à la retraite en cours de constitution et liquidés en deçà de l'évolution des salaires.

Cette mesure, reconduite réforme après réforme, provoqua le décrochage des pensions par rapport aux salaires de fin de carrière et la marginalisation du pouvoir d'achat des retraités par rapport à celui des actifs. La réforme Balladur de 1993 y ajouta l'allongement de la durée de cotisation exigée pour percevoir une pension sans décote et sans proratisation de son montant.

Les assureurs en embuscade : les retraites, un business de rêve !

D'emblée, le cap choisi fût donc d'équilibrer le système de retraite non pas en augmentant ses ressources mais en réduisant ses dépenses. Ce choix politique visait à ne pas modifier le partage des richesses crées par les salariés, au détriment d'une meilleure rémunération du travail, via notamment l'augmentation des cotisations patronales et donc de la masse salariale. Celle-ci aurait en effet eu pour conséquence de réduire la rémunération du capital, en d'autres termes les dividendes distribués aux actionnaires.

A ces raisons fondamentales, s'ajoute le puissant lobbying des organismes financiers qui ont vu dans la baisse des pensions un effet d'aubaine pour développer le marché de l'épargne retraite. Marché extrêmement lucratif, puisque les assureurs spéculent avec une épargne immobilisée pendant toute la durée d'activité du salarié, sans aucun engagement à la clef, pas même celui de restituer cette épargne. De fait, les placements proposés sont « à cotisations définies ». Le risque de perdre tout ou partie de l'épargne constituée au fil des ans est exclusivement assumé par le salarié qui, en plus, s'engage à opérer des versements tout au long de sa carrière. Un business de rêve !

De surcroit, le changement climatique s'invite ces dernières années dans le débat en déstabilisant le modèle économique des sociétés d'assurance. Avec la multiplication des événements violents : inondations, tempêtes, sécheresses ou incendies, l'assurance des biens et des personnes n'est plus rémunératrice. Le repositionnement de l'activité assurancielle sur le marché de l'épargne retraite est donc une nécessité existentielle. C'est ainsi que les groupes assurantiels interviennent directement auprès des gouvernements pour obtenir la poursuite de la baisse des niveaux de pensions et du recul de l'âge effectif de liquidation des pensions, avec pour objectif de capter l'épargne des salariés le plus longtemps possible et de verser des rentes le moins longtemps possible.

Rétablir la retraite à 60 ans : comment ?

Il est évident qu'il ne sera pas possible d'effacer du jour au lendemain trente-six ans de réformes régressives. Car pour rétablir un droit à la retraite effectif dès 60 ans, il faut également relever le niveau des pensions. On ne peut pas en effet demander décemment à un salarié de choisir entre le montant de sa retraite et son âge de départ : pour mémoire, c'était la philosophie de la réforme Delevoye. Cependant la France, 7ème puissance économique mondiale, a indéniablement les moyens de rétablir ce droit. Ce cheminement politique est donc à planifier collectivement : il appartient aux citoyen·es d'en définir le rythme au travers de leur représentation nationale. La première étape de ce calendrier, immédiatement réalisable, est le rétablissement du droit à la retraite à 62 ans. Le COR a évalué à 0.2 point de PIB l'économie générée en 2030 par le report à 64 ans de l'âge minimal de la retraite soit, selon nos calculs, un montant de 5 milliards d'euros en termes réels. Voilà qui est aisément finançable en prélevant sur les quelque 205 milliards d'euros d'aides consenties annuellement par l'Etat aux entreprises privées, sans bénéfice observable tant sur l'emploi que sur leur compétitivité : il s'agit là de sommes considérables puisqu'elles représentent plus de 30% du budget de l'Etat.

Pour la CGT, les autres sources de financement sont nombreuses :

- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- L'assujettissement à cotisation de l'ensemble des éléments de rémunération, y compris l'intéressement, la participation et les primes des agent·es de la fonction publique.
- La hausse du taux de la cotisation patronale modulée en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée de l'entreprise et des politiques d'emploi et d'investissement ainsi les entreprises de mains d'œuvre seraient largement exemptées au contraire de celles qui prospèrent sur la destruction et la précarisation de l'emploi.
- La mise à contribution des revenus financiers des entreprises : les assujettir à un prélèvement équivalent à la part patronale des cotisations de sécurité sociale permettrait de dégager annuellement un financement de 50 à 70 milliards d'euros.
- Une hausse modérée de la part salariale des cotisations calibrée de façon à préserver une évolution du pouvoir d'achat des salariés.

La mise en œuvre de ces mesures permettrait de dégager les 7 à 8 points de PIB nécessaires non seulement pour rétablir l'âge de départ à la retraite à 60 ans, mais aussi pour améliorer le pouvoir d'achat des pensions d'aujourd'hui et de demain tout en finançant de nouveaux droits comme la prise en compte des années d'études dans le calcul des pensions ou les départs anticipés en raison de la pénibilité au travail.

In fine, le devenir de nos retraites est moins une affaire de financement qu'une affaire de volonté politique. Il dépend donc de la capacité du monde du travail à ne pas renoncer à ses idéaux et à faire entendre ses exigences pour les imposer aux futurs gouvernements. Ce n'est pas un hasard si la question des retraites est désormais un enjeux électoral majeur, au cœur de tous les débats politiques. Ne pas entendre ces exigences revient à faire le lit des formations politiques populistes, aux dépens du fonctionnement démocratique de notre nation.

La Sécurité Sociale a 80 ans

Histoire et Devenir

La sécurité sociale, c'est d'abord un concept développé au cours de l'histoire. Afin de vivre dignement dans de bonnes conditions, les humains doivent répondre à leurs besoins fondamentaux (respirer, boire, manger, se loger…), mais aussi être protégés socialement s'ils sont en incapacité d'assurer la réponse à leurs besoins par leur travail. En France, il va évoluer à partir de la Révolution.

Au cours du 19e et du début du 20e siècle, des acquis de protections (caisses spécifiques ou catégorielles) vont se mettre en place de manières sporadiques à la suite de luttes sociales et syndicales. Usine à gaz du paternalisme ou de l'état avec la mutualité, les gestions sont complexes. Les protections ne sont jamais universelles laissant dans la misère des pans entiers de la population.

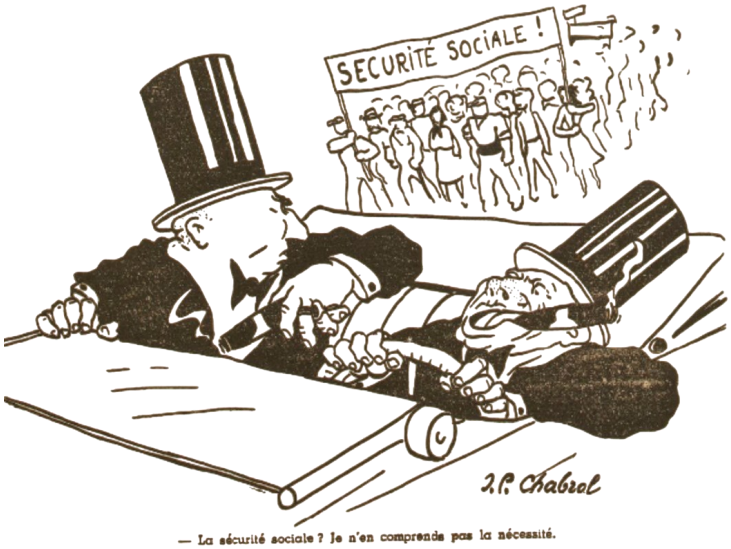

— La sécurité sociale ? Je n'en comprends pas la nécessité.

Il faut attendre **1932** pour voir la mise en place de la **Caisse d'Allocation Familiale** pour tous et **la création des Assurances Sociales aux bénéfices des salarié·es et indépendant·es de l'industrie et du commerce**. C'est le 1er régime complet et obligatoire couvrant la maladie, la maternité, l'invalidité, la vieillesse et le décès. Mais la gestion est complexe, en partie par capitalisation. Les cotisations salariales sont très lourdes.

C'est pendant la 2e guerre mondiale, dans la clandestinité, que va naître un projet de généralisation du concept de protection sociale. En **1943**, alors que l'ensemble de la France est occupé, sous l'impulsion de Jean Moulin, il y a unification de tous les groupes de résistance et création, en mai, du **Conseil National de la Résistance**. Le CNR, c'est une vingtaine de responsables représentant toutes les tendances politiques et syndicales de la résistance.

En **Mai 44, un programme de gouvernement** très court (moins de 10 feuillets) nommé « **Les jours heureux** » est voté. Il comprend un plan de mesures destinées à instaurer, dès la libération, un ordre social plus juste.

« Afin de promouvoir les réformes indispensables…. sur le plan social…… un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec une gestion appartenant aux représentants des intéressés (les salariés) et de l'état. »

Ambroise Croizat, Communiste et syndicaliste CGT, avec un petit groupe sera l'artisan de l'un des systèmes sociaux les plus enviés au monde.

L'aboutissement de ce travail, c'est **l'ordonnance d'octobre 1945** promulguée par Alexandre PARODI, ministre du travail de droite :

Création d'une caisse de Sécurité Sociale devant protéger la population de la naissance à la mort qui comprend : les allocations familiales, la maladie, la vieillesse, les accidents du travail.

Régime obligatoire et généralisé par la **loi du 22/5/46** promulgué par **Ambroise Croizat** alors Ministre du travail.

Régime Universel de SOLIDARITE par REPARTITION entre les travailleurs avec une protection à 100% de la maladie. ***« Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».***

« Les biens portants cotisent pour les malades, les actifs cotisent pour les retraités ».

Le financement est assuré par un salaire différé où les cotisations salariales et patronales sont obligatoires et où les masses financières obtenues appartiennent aux salarié·es. Les masses financières, considérables, doivent échapper totalement à tout système mercantile et étatique.

L'institution publique est gérée par des représentant·es élu·es par les **salarié·es pour 75%** et des représentant·es du **patronat pour 25%**.

Ambroise Croizat va demander aux militant·es CGT de créer les bâtiments et les documents administratifs nécessaires à la **mise en place de la Sécurité Sociale**. Sur la base du bénévolat, il parvient à son but en 10 mois, dans un pays dévasté.

Ils construisent 138 caisses de SS et 113 CAF et rédigent les fiches individuelles de tous les ayants-droits. Des points de recensement et d'information sont installés partout sur le territoire, dans les entreprises, dans les villages, dans les quartiers. **Ces droits nouveaux doivent être connus de tous pour être utilisés sans exclusion**. Ainsi, les premières élections des administrateurs de la Sécurité Sociale ont lieu en 1947.

Mais, dès la publication des textes, il y a de farouches opposants : le patronat, certains médecins, les représentant·es des caisses d'Assurances Sociales d'avant la guerre et la Mutualité Française. C'est la naissance des régimes spécifiques, des complémentaires mutualistes, des assurances privées, des privatisations, le paiement à l'acte, etc…

La « **Sociale** » du C.N.R comme régime unique, solidaire, par répartition, intergénérationnel ne verra jamais le jour dans sa totalité. Elle sera pourtant le plus formidable outil de développement de notre pays. La manne financière fait beaucoup d'envieux qui, soutenus par l'Etat, vont progressivement grignoter ce formidable « **conquis** ». Les choix

politiques de réponses collectives et publiques aux besoins de la population vont se modifier progressivement.

Seul Pierre Laroque, haut fonctionnaire, puis Directeur de la SS, est prétendu être le seul fondateur de la Sécurité Sociale.

La « Sociale » gérée pour 75 % par des représentants des salariés va perdurer jusqu'en 1967. **De Gaulle et Pompidou instaurent la Parité, 50/50**, patronat et représentant·es des salarié·es. De fait, plus d'élections, la gestion passe au patronat et débutent les exonérations patronales.

De 47 à 80, pour les emprunts, la Sécurité Sociale avait recours, soit au Trésor Public, soit à la Caisse de Dépôts et Consignations, avec des taux d'intérêt très bas. Début 80, la comptabilité des caisses est séparée (plus de possibilités d'aide entre les caisses) et l'emprunt doit passer par les banques et leurs intérêts prohibitifs.

En 1996, les Ordonnances Juppé étatisent le budget de la Protection Sociale avec, tous les ans, le Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale, nous passons définitivement à une structuration « d'Etat Social ». L'Etat prend la gestion de la SS, oubliant la réponse aux besoins de la population afin d'alimenter la finance. Le système est géré en fonction de moyens financiers prédéterminés, aux salariés et aux assurances de compléter. Les structures Publiques tel que l'hôpital se paupérisent.

L'individuel prend le dessus du collectif, le privé supplante le public : **La « Sociale » nous est volée.**

Sophie Binet écrit :

« Il est minuit moins le quart, le monde brule. Nous sommes à la fin d'un cycle à un moment crucial qui exige un sursaut. Il nous faut changer de braquet pour empêcher les catastrophes annoncées. En ces temps de crise, l'histoire peut nous aider. » … « L'enjeu, comme dans le programme du CNR, est de mettre la question sociale au cœur avec des perspectives rassembleuses en mettant fin à la fragmentation de notre société par la réhabilitation des protections collectives et universelles. »

Pour se faire, chaque Français·e doit se réapproprier son outil de protection sociale créer en 45.

.

La CGT propose que sa gestion soit confiée aux représentant·es des salarié·es élu·es pour mettre en place une protection sociale en fonction des besoins des salarié·es avec une prise en charge maladie à 100 % pour supprimer l'obligation de complémentaire santé (augmentation du pouvoir d'achat).

- Le financement doit passer par la suppression de tous les plafonnements et exonérations, l'intégration de toutes les primes dans le calcul et l'égalité salariale Femme-Homme.
- Les contributions patronales doivent devenir proportionnelles, calculées annuellement, entreprise par entreprise, sur un rapport des richesses produites sur la masse salariale. Ce barème de taux de contribution doit avoir une base incitative et une cime particulièrement dissuasive. Ce système favorise les entreprises dont la masse salariale est importante par rapport aux richesses produites en diminuant les contributions (entreprise de main d'œuvre, artisanat). A contrario, il pénalise celles qui produisent beaucoup de richesses avec une faible masse salariale (GAFA, multinationales distributrices de dividendes prohibitifs, utilisateurs de l'intelligence artificielle, etc.).
- Ainsi, la masse salariale n'est plus une « charge » telle que définit par le patronat, mais un outil de gestion incitatif. Pour faire diminuer les contributions, il faut augmenter la masse salariale en embauchant (diminution du chômage), en augmentant les salaires (pouvoir d'achat augmenté). Les contrats sans limitation d'horaire, les heures sup ne sont plus compétitives. Les embauches sont préférables (diminution des charges de travail). Pour les entreprises en difficultés, les licenciements peuvent être limités par la diminution, voire l'exonération ponctuelle des contributions.
- Pour les services publics et associatifs, on peut imaginer une contribution patronale prélevée sur les revenus boursiers.
- Les emprunts contractés par les organismes de protections sociales doivent être faits avec des intérêts minimes ou nuls. La TVA sur les investissements et la taxe sur les salaires hospitaliers doivent être supprimées.

L'application des propositions de la CGT va augmenter considérablement les budgets pour la maladie, les retraites, la CAF et le chômage, la CSG sera supprimée (pouvoir d'achat augmenté). Les organismes vont donc pouvoir mieux couvrir les besoins, tout en augmentant le reste à vivre.

La bataille concerne l'ensemble de la population et des structures CGT professionnelles et interprofessionnelles. Elles doivent investir tous les territoires pour mobiliser massivement par la formation, l'information et l'instauration de luttes massives.

La protection sociale est vitale pour tous. Comme la construction de la « Sociale » de 45 à 47 est passée par les investissements massifs des camarades de la CGT, la reconquête passe par un investissement rapide et déterminé des camarades CGT d'aujourd'hui.

Les luttes s'intensifient en Ardèche : un printemps de mobilisation sociale

Depuis plusieurs mois, les mobilisations syndicales se multiplient en Ardèche. Salarié·es du public comme du privé se sont levé·es pour défendre leurs conditions de travail, leurs salaires et leurs droits fondamentaux.

Grève à la Sictoba

Grève à STS

Grève à Lafarge

Grève à l'ADAPEI 07

Grève à Iveco

Brèves de luttes :

- **SICTOBA :** Les agent·es du syndicat intercommunal de collecte des ordures ménagères de la Basse-Ardèche se sont mis·es en grève pour réclamer de meilleures conditions de travail et la reconnaissance de leurs missions essentielles. Après plusieurs semaines de mobilisation forte, un accord a été conclu entre la CGT et la direction, mettant fin à la paralysie des déchèteries.
- **Iveco Bus Annonay :** Malgré les recrutements massifs, les conditions de travail se sont dégradées : stationnement insuffisant, amendes élevées, stress quotidien pour les salarié·es, des salaires trop bas, une augmentation des accidents de travail. La CGT dénonce une situation intenable qui menace l'attractivité de l'emploi local et exige des mesures immédiates.
- **STS :** Dans une entreprise de 360 salarié·es, 109 sont en restriction médicale, conséquence de conditions de travail dégradées et de charges lourdes, comme des calandres de 28 kg. Malgré 380 000 € de dividendes mensuels, aucun aménagement n'a été prévu avec le projet FNC Mercedes. Face à cette situation, Yohan Fraisse, secrétaire CSSCT, a été menacé pour ses propositions d'amélioration. Soutenu par 80 % des salarié·es lors d'un débrayage, il a évité le licenciement. Ce rapport de force a permis d'arracher 2,1 % d'augmentation salariale : une preuve que la lutte collective paie.
- **Fromagerie de la Drôme (Saint-Félicien) :** Une salariée menacée de licenciement pour avoir osé exprimer son mécontentement face à ses conditions de travail. La CGT a réagi rapidement, en mobilisant sur le site pour empêcher ce licenciement abusif.
- **Lafarge Le Teil et Cruas :** Face à la répression antisyndicale, les salarié·es de Lafarge ont massivement répondu par la grève, organisant des piquets, bloquant les sites et décidant en assemblée générale de reconduire la mobilisation sur plusieurs jours. Un élan de solidarité exemplaire qui a gagné plusieurs sites du groupe.
- **ADAPEI 07 :** À Roiffieux, les salarié·es du foyer de vie ont dit stop à des plannings inhumains : 12 heures par jour, 48 heures par semaine. Leur mobilisation dénonce des conditions de travail incompatibles avec la dignité et l'équilibre personnel.

Mobilisations interprofessionnelles :

- **3 avril 2025 :** Rassemblements interprofessionnels à Aubenas, Privas et Annonay pour exiger l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires. Un élan solidaire entre fonctionnaires, agent·es publics et salarié·es du privé.
- **22 mars 2025 :** Journée nationale contre le racisme et le fascisme. En Ardèche comme partout en France, des milliers de manifestant·es ont porté haut les valeurs de solidarité et d'égalité, face à la montée des idéologies nauséabondes.
- **Mobilisations pour la Palestine :** Rassemblements hebdomadaires à Aubenas et Privas contre le génocide en cours à Gaza, pour dénoncer la politique coloniale israélienne et la complaisance du gouvernement français.

1er mai 2025 : Journée internationale de lutte des travailleur·euses

Le 1er mai, nous avons manifesté à **Annonay, Privas, Aubenas, Tournon et Le Cheylard**.

Dans un esprit internationaliste, des centaines de militant·es, de salarié·es, de retraité·es et de jeunes ont réaffirmé leur détermination à défendre les droits sociaux, exiger des salaires décents et combattre toutes les formes de dominations.

Flashez le QR code pour retrouver un reportage photo de l'ensemble des mobilisations du 1er mai.

Les congrès de la CGT Ardeche

Congrès de l'UL CGT d'Aubenas: une nouvelle équipe pour notre UL

Le 20 mars 2025, l'Union Locale d'Aubenas a tenu son congrès annuel, réunissant 38 délégués. Josette Allart a ouvert l'événement en analysant la situation politique et sociale des trois dernières années, mettant en lumière la réforme des retraites et les difficultés économiques locales. Le rapport d'activité a montré une hausse des adhésions, tandis que le rapport financier a été approuvé. Les priorités pour les années à venir incluent le renforcement de l'interprofessionnel, la formation, et la défense du système de Sécurité Sociale. **Gwendoline Payen** a été élue nouvelle **secrétaire générale**, **Michel Sabatier** (secrétaire adjoint), **Carole Izabelle** (trésorière), **Ourdia Amrane** (trésorière adjointe), **Stéphanie Nicolas** (responsable orga), **Bruno Planchez** (responsable formation). Le congrès s'est conclu sur un message de solidarité, illustrant la détermination de l'UL à défendre les droits des travailleurs.

Congrès de l'UL CGT d'Annonay : continuité et renouveau militant

Le 4 avril 2025, l'Union Locale CGT d'Annonay a tenu son congrès statutaire dans un climat de détermination. Les débats ont dressé le bilan d'un mandat riche en mobilisations contre la réforme des retraites, les fermetures d'entreprises et la dégradation des conditions de travail.

Le rapport d'activité a souligné un dynamisme retrouvé, grâce à l'implication des syndicats de base et à l'accueil de nouveaux adhérent·es. Le congrès a réaffirmé l'importance de renforcer l'interprofessionnel et les solidarités locales.

À l'issue du congrès, **Raphaël Fois**, secrétaire du syndicat des territoriaux d'Annonay, a été reconduit comme **secrétaire général** de l'UL. Ce choix marque la volonté de poursuivre une action syndicale combative, fidèle aux valeurs de classe et de masse qui fondent notre CGT.

Comité Général de l'UL CGT de Privas : une nouvelle équipe pour relancer l'interpro

Le 26 avril 2025, l'Union Locale CGT de Privas a tenu son Comité Général pour relancer son activité après quelques années de sommeil. Les débats ont souligné la nécessité de rassembler les syndicats locaux, de renforcer la syndicalisation et de redonner toute sa place à l'action interprofessionnelle.

À l'issue de la réunion, **Guillaume Claudet** (CGT Bostik) a été élu **secrétaire général**, et **Stéphane Grassot** (CGT hôpital Sainte-Marie) **trésorier**. La nouvelle Commission Exécutive aura à cœur de reconstruire une UL combative et solidaire, fidèle aux valeurs de la CGT.

Déterminée à renouer avec les traditions de lutte, l'Union Locale CGT de Privas entend redevenir un véritable outil au service de tous les travailleur·es de la ville.

Congrès du syndicat CGT du CHCA des Cévennes Ardéchoises

Le 21 janvier 2025, le syndicat CGT du Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises (CHCA) a tenu son congrès à Joyeuse, dans la salle Fileuse mise à disposition par la commune.

La séance a été ouverte par Emmanuel Moretto, secrétaire général, qui a rappelé les projets en cours et les actions menées par la CGT au sein du CHCA. Un hommage a été rendu à notre camarade **Cathy B.**, militante engagée.

Le nouveau bureau a été élu : **Amrane Ourdia** (secrétaire générale), **Emmanuel Moretto** (secrétaire adjoint), **Carol Izabelle** (trésorière), **Linda Bonsignore** (organisation et communication), **Cathy Perrier** (adjointe), **Brice Hastey** (juridique), et **Nicolas Gomez** (adjoint).

Une permanence juridique, animée par Brice Hastey en lien avec l'Union Départementale, sera assurée tous les 3e lundis du mois dans le local CGT du CHCA à Joyeuse.

Fidèle à ses engagements, la CGT du CHCA continue d'accompagner les salarié·es dans la défense de leurs conditions de travail.

Congrès du syndicat des établissements de la Santé et de l'Action sociale Ardèche

Le congrès a eu lieu le 6 février 2025, en présence de représentants des Unions Locales, Union départementale, de l'Union Syndicale Départementale de la Santé et de l'Action Sociale CGT 07 (USDSAS CGT 07) et de la Secrétaire Générale de l'Union Fédérale de la Santé Privée.

Ce syndicat est composé de 81 camarades provenant de divers établissements ardéchois, représentant la Fonction Publique, le Secteur Privé et l'Action Sociale.

Les participants ont unanimement approuvé le bilan d'activité, le bilan financier, les statuts et la feuille de route.

A l'unanimité les membres de la Commission Exécutive ont été élus et ont élu :

Secrétaire Générale : **Justine ROUBET - CONSTANT**

Un trésorier : **Laurent VIGOUROUX.**

Cette journée a permis des échanges fructueux sur les défis rencontrés par chacun.

Pour nous renforcer, il a été convenu :

D'inviter tous les syndiqués aux réunions mensuelles de la Commission Exécutive de l'USDSAS CGT 07.

Pour le second semestre 2025, organiser une nouvelle rencontre de deux jours, centrée sur la formation CGT, ainsi que sur les conditions de travail et leurs conséquences.

FNME CGT : Ma facture a pris cher !

Depuis quelques années, la région FNME Rhône Alpes organise diverses initiatives et formations en lien avec l'éducation populaire, en complément des formations syndicales. C'est souvent l'occasion de voir une autre approche utile dans nos activités syndicales.

C'est à la suite de la mobilisation contre le projet Hercule qu'il nous est clairement apparu que la majorité des citoyens, y compris de nombreux agents des IEG, avait peu de connaissances sur la manière dont les tarifs de l'électricité et de l'énergie en général sont définis. Le magazine « 100 % public » de la FNME apporte de précieux éléments sur ce sujet, mais nous avons souhaité proposer un autre support de diffusion pour sensibiliser un public plus large, sous une forme différente et accessible.

C'est ainsi qu'est née l'idée d'une *« causerie gesticulée »*. Nous avons découvert ce format atypique lors d'une semaine de formation syndicale dans un centre CCAS de notre région. À cette occasion, des camarades cheminots nous ont présenté leur création sur le thème du fret, une présentation à la fois ludique, vulgarisée et riche en contenu. Ce format innovant nous a immédiatement convaincus par sa capacité à rendre des sujets complexes accessibles à tous.

La causerie, d'une durée d'une heure, s'inscrit dans la tradition de l'éducation populaire. Ce mouvement vise à développer des pratiques et à rendre la culture, les savoirs et les compétences accessibles à tous. Il encourage l'esprit critique et donne aux individus les outils nécessaires pour comprendre leur environnement et agir dessus. L'un des principes fondamentaux est de permettre à des personnes, à partir de leurs expériences vécues au quotidien dans leur métier, d'expliquer des sujets complexes sans être des spécialistes ou des comédiens.

Nous avons mobilisé une dizaine de camarades pour consacrer deux sessions à la création de la causerie. Avec l'appui de formateurs, nous avons conçu de A à Z un objet culturel d'interpellation.

Notre causerie gesticulée, s'intitule *« Ma facture a pris cher ! »*. À partir de 2025, elle sera présentée par cinq binômes, chacun apportant ses sensibilités, ses particularités et ses anecdotes personnelles. Si nous résidons tous en Rhône-Alpes et que notre causerie sera majoritairement jouée dans la région, nous espérons vivement avoir l'opportunité de la présenter dans toute la France : lors d'AG syndicales, dans des centres culturels, ou dans tout autre lieu adapté.

Cette expérience nous a permis de sortir des sentiers battus des formations et actions plus classiques, pour aborder la transmission des savoirs sous un autre angle. C'est aussi une occasion pour nous de nous interroger sur nos pratiques syndicales et de nous réinventer collectivement.

Reprenons le flambeau ensemble et diffusons largement cet outil d'émancipation sociale !

La note juridique d'Unir Agir

Adaptation du droit national au droit européen Congés payés et arrêt maladie

La loi d'adaptation au droit de l'Union européenne, adoptée le 10 avril 2024 et entrée en vigueur le 24 avril 2024, aligne le droit français sur les exigences européennes en matière de congés payés pendant la maladie, suivant la jurisprudence de la Cour de cassation du 13 septembre 2023.

Principales mesures :

- **Acquisition de congés pendant un arrêt maladie :**
- **Maladie non professionnelle** : 24 jours ouvrables/annuel.
- **AT/MP** : 2,5 jours ouvrables/mois (ou 2,08 jours ouvrés), sans limite de durée.

Report des congés non pris :

- 15 mois après la reprise ou information de l'employeur.
- Cette durée peut être prolongée par accord collectif.

Critères	Dispositions après
Congés pendant arrêt maladie non-professionnelle	Oui, avec plafond
Congés pendant AT/MP	Oui, sans limite
Report des congés non pris	15 mois
Rétroactivité	Oui, depuis le 1er décembre 2009 (sauf AT/MP sans limite)
Délai d'action en justice (salarié en poste)	Jusqu'au 24 avril 2026
Délai (salarié parti avant 24/04/24)	Jusqu'au 24 avril 2027
Délai (salarié parti après)	3 ans après date d'acquisition théorique

Conférence régionale à Mably (42) les 9 et 10 avril 2025

Habiter, vivre, travailler moins, mieux toutes et tous en AURA : œuvrons toutes et tous pour rendre cela possible.

Une délégation de 10 délégués ardéchois représentait l'union départementale CGT d'Ardèche lors de cette conférence régionale en la présence de Thomas Vacheron, membre du bureau confédéral, et Sophie Binet secrétaire générale de la CGT. Le rapport introductif était présenté par Agnès NATON Co-secrétaire régionale sortante, après une présentation de l'union locale de Roanne. Agnès rappelait que le comité régional fut créé il y a 9 ans après avoir réuni les deux régions Auvergne et Rhône-Alpes. Le rapport nous dressait un bref état des lieux de la situation géopolitique guerrière accompagnée de la montée de l'extrême droite dans un contexte environnemental dramatique. Dans un cadre de discrimination syndicale dont sont victimes plusieurs de nos camarades, notre CGT se doit de poursuivre le combat revendicatif : nous devons repenser notre modèle de fonctionnement face aux failles béantes de nos sociétés actuelles. Faisait suite à ce rapport, une table ronde de la CGT et des bonnes nouvelles avec les témoignages d'un camarade de la SCI Oye Distribution de presse, et d'un agent de la gare de Retournac. La matinée se concluait par une seconde table ronde « construire un projet syndical en territoire » avec la participation d'un représentant des services publics et d'un retraité qui nous présentait le travail chez UGI'Ring (73) portant sur le retrait des déchets et la dépollution d'anciens sites industriels via le ferroutage.

Ensuite les 150 à 200 participants à cette conférence, avaient le plaisir d'assister à l'intervention de Sophie BINET qui faisait alors un état des lieux de la situation internationale et des différents projets de lois mortifères soumis aux votes à l'Assemblée nationale. Dans cette continuité, elle insistait sur la nécessité de se mobiliser le 1er mai afin d'exiger plus de paix et de justice sociale. S'en suivait ensuite 2 tables rondes : la première portait sur les EGIE (états généraux de l'industrie et de l'environnement) avec d'une part la volonté de déployer cette démarche dans tous nos territoires et d'autre part la nécessité de travailler à une réflexion sur un nouveau maillage territorial des transports en AURA. La seconde table ronde abordait la préparation des futurs JO 2030 dans notre région qui doivent représenter une réelle opportunité syndicale pour porter nos revendications. Cet événement nous confronte pour autant à nos propres contradictions entre l'emploi d'un coté et l'environnement de l'autre et les conséquences sur la faune et la flore que cela va occasionner. Il va en être de même sur les problématiques liées à l'eau, aux PEFAS (polluants éternels) et aux déplacements générateurs de toujours plus de pollution sur notre région. La journée se clôturait par un hommage à nos camarades sortants du bureau régional, et notamment Rosa Da Costa, Agnès Naton, Karine, Guichard ….

La deuxième journée de cette conférence portait sur la question du rôle du comité régional, et des outils sur lesquels il peut s'appuyer pour agir. C'est en fédérant les départements entre eux que le comité régional doit avoir la capacité d'animer la défense des travailleurs, d'œuvrer à une véritable conquête de droits nouveaux. Ces victoires espérées doivent s'appuyer sur un syndicalisme de masse afin de pouvoir mettre en place un véritable rapport de force. Une présentation du collectif régional de lutte contre les idées d'extrême droite était faite, du travail effectué depuis sa création en 2022, et de sa feuille de route dans cette prochaine mandature dans un contexte politique et international dans lequel l'extrême droite tient de plus en plus de place.

La dernière table ronde portait sur la présentation des ASC (activités sociales et culturelles) via l'association CGT AURA SAVATOU. Il nous était ensuite présenté la feuille de route du comité régional : travailler, vivre et habiter en AURA et les outils pour agir.

Enfin ces deux journées de travail se clôturaient par la présentation de la nouvelle équipe, avec en tant que **secrétaire régional notre camarade ardéchois Eric VIGOUROUX, Eric GRANATA (73) secrétaire à la communication et à la formation et Pierre MARSEIN (43) administrateur et responsable à la politique financière.**

Nous transmettons tous nos compliments à notre camarade Eric et tous nos encouragements à cette nouvelle équipe.

130 ans de la CGT :
130 ans de luttes, 80 ans de Sécu, et toujours debout !

En 2025, la CGT célèbre ses 130 ans. 130 ans de luttes acharnées contre l'exploitation capitaliste et pour l'émancipation sociale. Ce n'est pas l'anniversaire d'une simple organisation, mais d'un outil historique de la lutte des classes, forgé par et pour les travailleur·es. Une force collective qui, depuis 1895, n'a jamais cessé de se battre pour une autre société.

Fidèle à l'esprit de la Charte d'Amiens, la CGT s'est toujours affirmée comme **indépendante des partis et de l'État**, avec un objectif clair :

« l'émancipation intégrale des travailleur·es par **l'action directe, la grève générale, et la socialisation des moyens de production**. » Ce n'est pas un syndicat de gestion du capitalisme, mais un syndicat de combat, un syndicat **révolutionnaire**, ancré dans l'histoire des grandes conquêtes sociales.

Dès ses origines, la CGT a porté une **vision internationaliste**, refusant de se laisser enfermer dans le chauvinisme des États bourgeois. Des grandes grèves du début du XXe siècle à la Résistance antifasciste, des combats pour les congés payés à ceux contre les lois travail ou la réforme des retraites, la CGT a toujours été du côté des exploité·es, des sans-droits, des opprimé·es. Elle a tenu bon face à la répression, à la criminalisation du mouvement ouvrier, aux trahisons politiques, et aux pressions du patronat.

Cette année, l'histoire de la CGT entre en résonance avec un autre anniversaire fondamental : **les 80 ans de la Sécurité sociale**. Née de la volonté des résistant·es de ne plus jamais revivre l'humiliation, la faim, l'abandon des classes populaires, **la Sécu fut arrachée par le rapport de force construit pendant la guerre par la classe ouvrière**, et portée politiquement par la CGT. Dès 1943, **Georges Buisson**, figure de notre syndicat, en pose les bases dans un projet qui sera repris par le **Conseil National de la Résistance**, puis mis en œuvre par **Ambroise Croizat**, ministre communiste et secrétaire confédéral de la CGT.

La Sécurité sociale repose sur un principe révolutionnaire : **"chacun·e cotise selon ses moyens, chacun·e reçoit selon ses besoins".**

Elle protège « du berceau à la tombe », assurant une couverture universelle en matière de santé, de retraite, d'accidents du travail et de famille. Elle a été portée par une volonté d'émancipation collective, **par et pour les travailleur·es**, contre un patronat qui l'a toujours combattue.

La mise en place des caisses a été une véritable bataille de classe. Médecins libéraux, élu·es conservateur·ices et forces patronales ont tenté de saboter la gestion ouvrière. Les militant·es de la CGT ont dû **organiser, convaincre et construire**. Pendant un temps, **les caisses primaires ont été dirigées à 75 % par les représentant·es des assuré·es sociaux eux·elles-mêmes**. Un pouvoir ouvrier concret, arraché dans la foulée de la Libération.

Depuis, les gouvernements successifs de droite comme de gauche ont méthodiquement organisé le recul de la Sécu : ordonnances Juppé, réformes Touraine, introduction de la logique comptable au détriment de la logique solidaire. L'objectif reste inchangé : **livrer notre santé et notre protection sociale aux assureurs privés et à la finance**.

C'est pourquoi **fêter les 130 ans de la CGT, c'est aussi réaffirmer notre attachement à un projet révolutionnaire de société.**

Rendez-vous à Alba-la-Romaine le 20 septembre !

L'Union Départementale CGT de l'Ardèche donne rendez-vous à tou·tes **le 20 septembre 2025 à Alba-la-Romaine** pour un grand événement à la hauteur de l'histoire de notre syndicat. **Expositions historiques, conférences syndicales, repas fraternel, concerts militants** : une journée de célébration, de mémoire, mais aussi de mobilisation !

Et parce que la **Sécurité sociale reste un champ de bataille**, des **conférences seront organisées dans le département à partir de la rentrée**. Elles permettront de revenir sur son histoire, d'expliquer les réformes passées et en cours, et surtout d'**outiller les militant·es pour la défendre et la reconquérir**.

Il ne s'agit pas de commémorer passivement, mais de **réarmer notre camp social, raviver l'esprit de conquête et organiser la riposte**.

130 ans après, la CGT reste debout. Elle n'est pas un vestige du passé, mais un levier pour changer l'avenir.

La lutte continue. Toujours, Partout. Par tous les moyens.

Retraité·es USR

Manif des Retraité-es à Lyon du 20 mars

Manif des Retraité-es à Lyon 20 mars 2025. Les camarades de l'Ardèche avaient organisé 2 cars pour aller manifester à LYON...

Non pas un car de Dames et un car de Messieurs mais 2 cars non genrés de camarades.

Tout s'est bien passé jusqu'aux limites du département où un arrêt d'abord prévu (pour le casse-croûte) a été annulé. Mais notre arrêt casse-croûte devait servir d'arrêt pipi et ...

en le supprimant … !

Ce changement de programme nous a valu une intervention puissante d'une camarade, qui, voulant défendre les positions féminines, suggérant même que les Messieurs dans ce domaine, avaient un avantage, a exigé un arrêt sur une aire aménagée sous peine d'abandonner la MANIF !

Afin de soulager les unes et les autres, le chauffeur (pas toujours accommodant) à accepter un arrêt pipi avant la place jean Macé.

AG de l'ULSR CGT Annonay

Le 14 février, l'AG des retraité·es CGT d'Annonay s'est tenue avec la participation de 30 membres, en présence de la secrétaire départementale CGT retraité·es de l'Ardèche et du secrétaire général de l'UD de l'Ardèche. Après la lecture des rapports d'activité et d'orientation pour l'année 2024, un débat a été ouvert sur les problèmes liés à la santé et au montant de nos retraites.

Les participant·es ont souligné les enjeux cruciaux concernant l'accès à la santé pour tou·tes les retraité·es, un droit mis à mal par les diverses décisions et législations adoptées par le gouvernement. La réduction des remboursements pour certains actes médicaux et la surcharge des mutuelles, qui doivent prendre en charge le reste à charge pour les assuré·es, ont été pointées du doigt. De plus, l'augmentation des cotisations pèse lourdement sur de nombreux·euses retraité·es, rendant difficile l'accès à des soins de qualité.

Le débat s'est donc concentré sur la nécessité de revenir à une Sécurité sociale à 100 %, comme lors de sa création en 1945.

En ce qui concerne le montant des retraites, nous revendiquons une indexation sur l'inflation et une augmentation de 10 % des pensions.

Nous appelons tou·tes les retraité·es à se mobiliser à Lyon le 20 mars pour une manifestation sur nos deux revendications.

L'AG s'est terminée par l'élection de la Commission Exécutive, qui a été élue à l'unanimité.

La souscription de l'USR 07

La souscription des retraité·es CGT 07. C'est reparti ! Accueillez avec bienveillance nos Camarades qui vous la proposeront car cette rentrée financière leur permet de mener leurs actions tout au long de l'année qui suit.

La Formation syndicale

QR code vers le plan de formation de l'UD 07 pour 2025 :

QR code vers le catalogue de formations Confédérales :

USR-CGT Ardèche 14ème congrès

Le 20 MAI au Cheylard les retraités de l'Ardèche seront en congrès

Un congrès est toujours un moment de démocratie pour nos organisations. Mais surtout un moment de réflexion, de débats sur la construction revendicative dont nous avons besoin pour gagner. Occasion de faire vivre notre activité autour de notre triptyque revendicatif : Pensions - Sécurité sociale – Services publics…

Nous mettrons en débat le comment faire pour atteindre nos objectifs, de quel rapport de force nous avons besoin et la place des retraités dans la CGT.

Nous réfléchirons sur la convergence entre nos revendications et celles de l'ensemble de nos syndicats d'actifs.

Au delà de toutes ces questions, la qualité de vie syndicale, donc notre renforcement sera un grand moment de nos débats. Continuité syndicale oui, mais il nous faudra y donner du sens et des objectifs avec les retraités et aussi l'implication de toutes nos organisations.

Sortir de ce congrès avec l'objectif, d'expliquer, d'échanger dans nos UL, à l'UD sur l'outil indispensable que constituent nos orgas retraités, dans les entreprises, dans les UL. Comment donner envie de continuer à militer avec nous au moment de la retraite.

Oui, l'Ardèche a besoin d'une grande organisation de retraités, débattons-en.

Mobilisation chez STS Composite à St-Désirat le 24 février 2025

Suite à la répression d'un camarade, plus de 80% des salariés se mettent en grève en solidarité. Quand on touche à un camarade c'est toute la CGT qui est attaquée.

Dans cette entreprise de fabrication de pièces détachées pour poids lourds, un nouveau projet, appelé FNC Mercedes a été mis en place fin 2024 sans aucun aménagement, alors que 380.000 euros de dividendes sont versés mensuellement. Ce travail à flux tendu et constamment dans l'urgence, génère des ports de charges supplémentaires comme des calandres de 28kg qui aggravent la détérioration physique de certains salariés ; la moyenne d'âge étant de 54 ans, 109 personnes sont en restrictions médicales pour un effectif de 360 agents.

Confronté à cette situation Yohan Fraisse, secrétaire de la CSSCT est porteur de proposition, de nouvelles organisations permettant l'amélioration des conditions de travail. Face à une direction incompétente, notre camarade a été victime de menaces verbales et physiques, ce qui a motivé sa visite, accompagné de José Lopis secrétaire du syndicat, chez la RH déjà informé de la situation mais au détriment de notre camarade, qui voit ces accusations retournées contre lui.

À la suite de sa convocation pour sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement, un débrayage de 2h a été organisé sur les 3 équipes tournantes, suivies par 80% du personnel et avec la présence de camarades d'Iveco, de l'UL et de l'UD. Lors de l'entretien avec le directeur et face à la pression, le patron s'est retrouvé dans l'impossibilité d'agir. Par la suite Yohan reçoit une simple lettre de recadrage à laquelle il répond en stipulant qu'il poursuivrait son action pour la sécurité.

Grace à ce rapport de force favorable aux salariés, débutèrent les NAO qui se déroulèrent très différemment : en effet alors que la direction ne prévoyait aucune augmentation, elle a été contrainte de lâcher 2.1% d'augmentation : une belle leçon à tirer pour notre lutte syndicale qui prouve une fois de plus que la lutte de masse paie face au patronat,

Lectures

Un pas devant l'autre de Bruno Planchez, éd Maïa, raconte le quotidien d'un aide à domicile en Ardèche. L'auteur, lui-même travailleur dans le secteur d'Aubenas, nous offre un témoignage à la fois drôle, tendre et lucide sur un métier essentiel mais souvent invisible.

À travers une série de rencontres marquantes, parfois cocasses, souvent émouvantes, il dresse le portrait de celles et ceux qu'il accompagne, tout en questionnant la place faite aux personnes âgées dans notre société. La vieillesse y apparaît non plus comme un temps de sagesse, mais comme une charge que l'on cherche à minimiser.

Sur les routes sinueuses de l'Ardèche, ce récit en forme de road movie social mêle vie quotidienne, réflexion sur le sens du travail, et critique des politiques publiques. Syndiqué à la CGT, l'auteur rappelle aussi l'engagement de terrain des aides à domicile, souvent dernier lien social pour les plus isolé·es.

Salomé Saqué : Résister, éd Payot

Dans son dernier ouvrage, la journaliste ardéchoise Salomé Saqué lance un appel clair : face à la menace de l'extrême droite, il faut s'organiser, occuper le terrain et résister. Si elle évoque peu les causes de la lepénisation des esprits, elle décrit avec précision les moyens d'agir, en s'appuyant sur les outils numériques mais surtout sur l'engagement collectif.

Elle insiste sur le rôle du bénévolat et des associations de terrain pour recréer du lien social là où l'État s'est désengagé, laissant place au ressentiment. Elle souligne aussi l'importance des syndicats comme remparts essentiels face aux dérives autoritaires, rappelant qu'ils ont toujours été dans le viseur des régimes d'extrême droite.

Enfin, elle nous appelle à cultiver ce qui nous fait tenir : la joie de lutter ensemble et la confiance en notre force collective. Un message clair pour nos camarades : la résistance commence maintenant, partout où nous sommes.

Musique

Djazia Satour, une voix pour celles et ceux qu'on veut faire taire

Le 16 avril, Djazia Satour s'est produite au gymnase du Centre Hospitalier Sainte-Marie, en partenariat avec le Train Théâtre et le Théâtre de Privas. Née à Alger et installée en France depuis 1990, elle mêle jazz, musiques traditionnelles et poésie militante. Ex-membre du groupe MIG, elle chante en arabe algérien les douleurs de l'exil et la résistance des peuples.

Avec **Neghmat Erriah**, reprise du chanteur égyptien Cheikh Imam, elle a invité le public à faire chœur avec les voix venues des peuples opprimés. Dans **Zintlaka**, elle évoque les peuples colonisés et le sort des Gazaouis, victimes de l'injustice. Son message résonne comme un appel à la solidarité et à la mémoire.

Djazia Satour incarne une mémoire vivante et une parole libre. Un moment fort, entre art et engagement.

IHS-CGT 07: Histoire et origines du 1er mai

Le 1er mai est bien plus qu'un jour férié : c'est une journée mondiale de lutte, née dans le sang des travailleur·euses, pour arracher des droits face à l'exploitation. Héritière des combats du passé, la CGT y réaffirme chaque année ses revendications historiques et son engagement pour un syndicalisme de transformation sociale.

Le 1er mai puise ses racines dans la grève générale lancée aux États-Unis en 1886 pour la journée de 8 heures. À Chicago, la répression s'abat brutalement : plusieurs ouvrier·es sont tué·es, et huit militants syndicalistes sont arrêtés. Quatre d'entre eux seront pendus. Ce sont les **martyrs de Chicago**, dont le sacrifice fonde la tradition internationaliste et révolutionnaire du 1er mai.

En France, cette journée devient dès 1891 un symbole de lutte, lorsque la troupe tire sur les ouvrier·es en grève à **Fourmies** : dix mort·es, dont de très jeunes filles. La **grande grève de 1906** pour les 8 heures, marquée par une mobilisation massive et des affrontements avec la police, confirme que seule l'action directe arrache des conquêtes.

Mais bien avant cela, en 1869, c'est à **La Ricamarie**, près de Saint-Étienne, que se joue une tragédie fondatrice du mouvement ouvrier français. Lors d'une grève soutenue par la société de secours mutuel **La Fraternelle**, les troupes tirent sur une foule pacifique : **quatorze personnes sont tuées**, dont une femme et un enfant de 16 mois. C'est le **massacre du Brûlé**. Parmi les figures de ce mouvement, **Michel Rondet**, mineur et vice-président de La Fraternelle, sera arrêté et emprisonné. Cet événement marque un tournant : il démontre la nécessité vitale de l'organisation ouvrière autonome et l'importance des **caisses de secours mutuel**, premiers outils de solidarité de classe.

Tout ce que nous avons, notre classe sociale l'a arraché de force à la bourgeoisie. Tout ce que nous obtiendrons, nous le prendrons.

Tel est l'héritage du 1er mai : une journée de grève, de lutte, de mémoire et d'avenir pour les exploité·es d'ici et d'ailleurs.

La **CGT** continue d'ancrer cette date dans le présent en portant des **revendications historiques** : la **réduction du temps de travail à 32 heures**, la **hausse générale des salaires, pensions et minimas sociaux**, la **reconquête de la Sécurité sociale intégrale**, et la **défense du droit de grève**. La confédération appelle à la **justice fiscale**, à la **solidarité internationale**, et à un **partage des richesses** au service des travailleur·euses, pas des actionnaires.

Le 1er mai est plus que jamais un moment d'affirmation de notre syndicalisme de lutte : internationaliste, de classe, féministe et antiraciste.

Adhérez à l'IHS-CGT 07 – Un enjeu pour les syndicats CGT de l'Ardèche

ADHESION IHS CGT ARDECHE - année 2025

Nom : ……..…….. Prénom : ……

Organisation : ……..……..……...

Adresse : ……..…….

CP :……... Ville : …… Tel:……...

Courriel : ……..@.....

Type d'abonnement	INDIVIDUEL	COLLECTIF
Adhésion IHS 07	20 €	40 €
Adhésion IHS 07 + Abonnement Cahiers IHS National	30 €	50 €
Adhésion de soutien (avec tous les cahiers)	50 €	100 €

Individuel — Collectif (rayer la mention inutile)

Montant de votre adhésion : ……€ (chèque à l'ordre de : IHS CGT ARDECHE)

Je souhaite recevoir une facture à réception de ma cotisation **OUI** **NON** (rayer la mention inutile)

Bulletin d'adhésion à remplir et à faire parvenir avec votre règlement à : IHS CGT ARDECHE – 25 av de la gare 07000 PRIVAS.

Vous êtes adhérent CGT ?
Vous êtes protégé.

Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants CGT à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales et professionnelles.
Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.

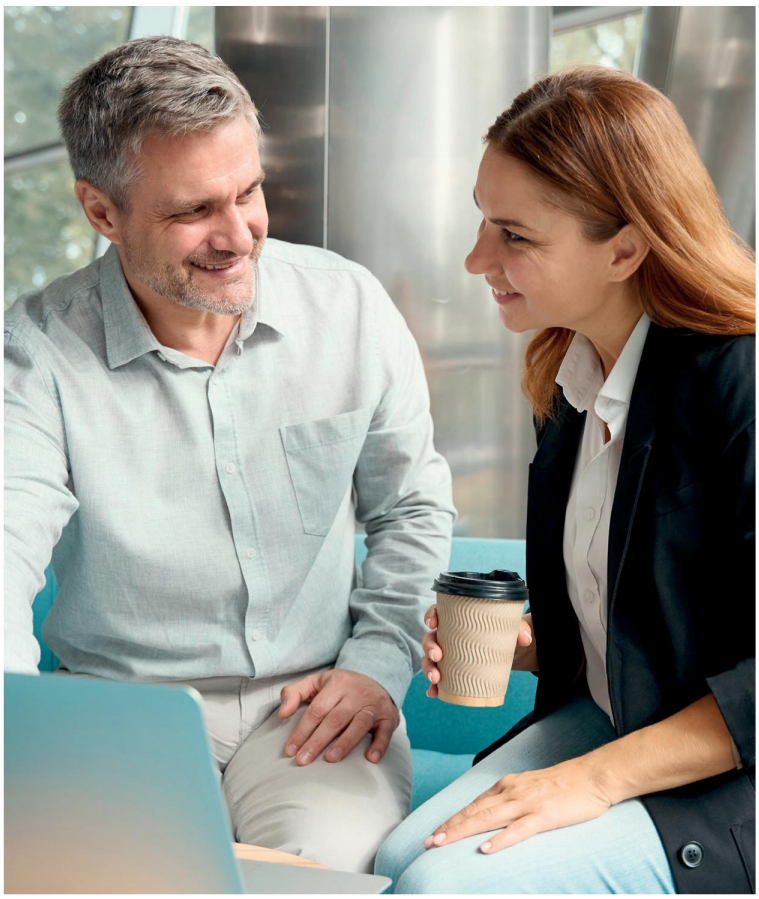

Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (perte de salaire (1), invalidité (2), incapacité permanente (3), décès)
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

La Macif et la CGT sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.

Pour en savoir plus, scannez ce QR Code

Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.
(1) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.
(2) Taux d'invalidité supérieur ou égal à 5% retenu par le médecin expert.
(3) Incapacité permanente à partir de 66%.
Crédit photo : Svitlanahulko85 / Panther Media / GraphicObsession.
MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.